

Lons-le-Saunier, le 19 juillet 2013

PRÉFET
DU JURA

BAIGNADE : UN ETE EN TOUTE SECURITE

Pour la 25^{ème} année consécutive, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) reconduit, durant la période estivale et pour le compte des collectivités territoriales, la surveillance de 5 plages jurassiennes situées sur le lac de Chalain (plages de Doucier et de La Pergola), le lac de Clairvaux et sur le lac de Vouglans (plages de la Mercantine et Bellecin)

Plus de 30 nageurs-sauveteurs sapeurs-pompiers se relaient sur les cinq plages pour assurer, de 11h00 à 18h30, la sécurité des baigneurs. Ils assurent les premiers secours et le cas échéant transmettent toute demande de secours au centre opérationnel départemental des services d'incendie et de secours des sapeurs-pompiers (le CODIS) avec lequel ils sont en relation constante.

Ce dispositif de surveillance ne dispense pas les baigneurs de rester vigilants.

A ce titre, sont rappelées quelques règles de prévention :

- le drapeau vert ou orange (baignade dangereuse) indique que le poste de secours est ouvert et que la baignade est surveillée. Le drapeau rouge signifie que la baignade est dangereuse et interdite. L'absence de drapeau - ou lorsqu'il est baissé - indique que la baignade n'est pas surveillée. Les personnes qui se baignent en l'absence de drapeau ou malgré un drapeau rouge, le font sous leur entière et unique responsabilité.
- les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance, y compris dans les zones de baignade surveillée
- la pratique de l'apnée en milieu naturel et sans surveillance d'un encadrement spécialisé est déconseillée.
- les bouées et brassières gonflables doivent être utilisées avec prudence, dans des zones où les enfants ont pied et sous la surveillance constante des parents.

Pour plus d'information, les sapeurs-pompiers des postes de secours sont à la disposition du public pour délivrer des conseils de prudence et présenter les caractéristiques de la zone de baignade. Des informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura : www.jura.gouv.fr